

L'assemblée ordinaire de la Municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **7 octobre 2024** à l'hôtel de ville 1056 chemin Brook, Hinchinbrooke, Québec. Le maire Wallace a présidé en présence des conseillers suivants :

Laurie Ann Prevost
Kirk Feeny
Ralph Duncan
Tanya Clarke
Marc Bakos
Elgin MacFarlane

Présent également :

Résident chemin Fairview, Dewittville.
Résidente chemin Fairview, Dewittville.
Membres et parents des scouts de 1st Huntingdon

Adam Antonopoulos, directeur général, a rédigé le procès-verbal de la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

24-10-01

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que la séance ordinaire soit ouverte à 8 h 00.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-10-02

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes ;

- Enlever le point 6.4.1
- Le maire Wallace fait la suggestion que les scouts de 1st Huntingdon devrait faire leur présentation avant l'adoption du procès-verbal, point 3, parce qu'il y a de l'école le lendemain et que la période de question est l'avant dernier item de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

8.1 PRÉSENTATION DES SCOUTS DE 1ST HUNTINGDON

Le maire wallace donne la parole aux membres des scouts pour leur présentation.

Olivia Wallace, Alastair Watson et Audrey Robichaud remercient le Conseil pour la donation reçue pour leur voyage pour le 39ieme Jamborée de la patrouille Internationale Écossaise en Ecosse cet été. Les Scouts présentent des photos et partagent leur expérience en Écosse. Le Conseil les félicite sur leur présentation et leur souhaite bonne chance dans leurs activités futures avec les scouts.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE EN SEPTEMBRE**

24-10-03

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la version française du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

24-10-04

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la version anglaise du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 9 septembre 2024 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

4. **URBANISME**

Le conseil a pris note du rapport d'inspection municipale tel que soumis par l'inspecteur lors de la séance du caucus du 3 octobre 2024.

4.1 **LOT 5 268 010 – PROCÉDURES JUDICIAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot Vacant #5 268 010, localisé sur la rue Hazelwood à Hinchinbrooke, a entreposé une roulotte (caravane) ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a aménagé un ponceau d'accès à sa propriété soit le lot #5 268 010, sans avoir au préalable adressé une demande à la municipalité tel que stipulé à l'article 4.2 du règlement #444 concernant la construction et l'entretien des chemins publics, des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemin de responsabilité municipal et que, ce faisant, il n'a pas respecté les normes de construction de l'article 4.5 de ce même règlement ;

CONSIDÉRANT QUE L'article 9.2 du règlement de zonage #378 prohibe le fait de permettre ou de tolérer la présence d'une roulotte ou d'un motorisé sur un terrain non situé dans un camping ni ne possédant un bâtiment résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE L'article 4.2.1 du règlement de zonage #378 stipule que : Sauf disposition spéciale l'implantation des bâtiments accessoires et annexes (garages privés, dépendances ou cabanons et des usages et constructions complémentaires (piscines, serres privées, tennis, etc.) doit respecter les normes du chapitre 5 concernant les marges et cours. Dans tous les cas, il doit y avoir un bâtiment principal sur l'emplacement pour pouvoir implanter un bâtiment accessoire ou un usage complémentaire.

24-10-05

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que le conseil autorise M. Darren Casement, inspecteur municipal à procéder à la poursuite des contrevenants mentionnés ci-dessus à la cour municipale afin de rendre conforme le lot 5 268 010 aux

règlements municipaux mentionnés ci-dessus de la Municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

5. TRAVAUX PUBLICS

Le conseil a pris note du rapport des travaux publics tel que soumis par le superviseur de voirie lors de la séance du caucus du 3 octobre 2024.

5.1 EMBAUCHE POSTE OPERATEUR CHASSE-NEIGE

24-10-06

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que le Conseil accepte la demande d'emploi et embauche M. Cliff Parsons résident d'Elgin pour le poste de conducteur de charrue à temps plein, premier jour de travail à déterminer mais approuvé comme commençant en novembre 2024.

ADOPTÉ

5.2 ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE

ATTENDU QUE des excès de vitesse ont été signalés au conseil municipal par plusieurs citoyens dans le village de Rockburn ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les interventions policières pour tenter de régler la vitesse sur le territoire de la municipalité, la conduite dangereuse au-delà de la limite de vitesse est toujours constatée par nos citoyens ;

ALORS QUE la Municipalité de Hinchinbrooke souhaite sensibiliser les automobilistes au respect des limites de vitesse sur le territoire ;

ALORS QUE la Municipalité de Hinchinbrooke a déjà acheté un radar de vitesse et l'a installé à cet endroit, mais il a été rapidement détruit dans un accident de voiture. La municipalité souhaite remplacer ce radar.

24-10-07

PROPOSÉ PAR : Conseiller MacFarlane
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que la municipalité procédera à l'achat d'un afficheur de vitesse selon le devis #77254 de la compagnie Signal Services au montant de 5 073,73 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

5.3 MANDAT DE LA SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE EXP PAVAGE 2025

Le Conseil souhaite possiblement asphalté une partie du chemin Gore et autres chemins en 2025 selon les résultats du budget 2025 qui seront déterminés en décembre 2024 et souhaite lancer l'appel d'offres en mars 2025. Afin de s'assurer que l'appel d'offres

soit choisi pour le printemps 2025, le conseil souhaite préparer les plans avant le budget 2025.

24-10-08

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que le conseil mandate la firme d'ingénierie EXP pour la préparation des plans et options pour le pavage 2025.

ADOPTÉ

6. COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE

6.1 SERVICE INCENDIES

6.1.1 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES – FOURNITURE D'UN CAMION INCENDIE DE SECOURS

ATTENDU QUE la Municipalité de Hinchinbrooke doit acheter un nouveau camion de secours ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé l'appel d'offres et le devis qui fait partie intégrante de l'appel d'offres sur le système électronique de SEAO ;

ATTENDUE QUE la Municipalité a reçu lors de l'ouverture des soumissions, le 29 août 2024, la soumission d'une seule entreprise, Battleshield ;

ATTENDUE QU'après analyse de la soumission, celles-ci a été jugée conforme et que tous les documents exigés dans la demande d'appel d'offres ont été produits ;

ATTENDU QUE la soumission reçue par Battleshield est la plus basse.

24-10-09

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que suite à l'appel d'offres pour la fourniture d'un camion de secours, la Municipalité de Hinchinbrooke accepte la soumission de Battleshield pour un montant de 703 062.93\$ (taxes incluses). Ce camion sera payé avec les fonds du surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉ

6.2 ARÈNA

Conseiller Bakos informe le conseil que l'aréna sera à nouveau prêt dans le pire des cas d'ici le 19 octobre en raison de la valve cassée.

6.3 LOISIRS

Rien à signaler

6.4 DEMANDES DE DE DON

Rien à signaler

7. CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES

Le maire Wallace a examiné la liste de la correspondance reçue au cours du mois de septembre 2024.

7.1 VENTE DE PROPRIÉTÉ - ADAM JAMROCH LOT 5 266 536 – CHEMIN GOWAN

ATTENDU QUE la Municipalité de Hinchinbrooke est propriétaire d'un terrain situé en zone inondable, enclavé et en milieu humide. La Municipalité a accepté l'offre d'achat du lot # 5 266 536 de M. Jamroch le 5 octobre 2024, pour un montant de 3 500\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hinchinbrooke ne peut rien faire d'utile avec ce lot ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hinchinbrooke a reçu deux offres pour ce lot par les propriétés voisines.

24-10-10

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que le Conseil accepte l'offre d'achat de M. Jamroch, le plus haut pour le lot # 5 266 536 pour un montant de 3 500\$, et mandate le Maire, M. Mark Wallace, et le Directeur-Général, M. Antonopoulos, de signer la transaction de vente auprès du Notaire au choix de l'acheteur.

ADOPTÉ

7.2 SAISIE URGENCE ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture pour une saisie d'urgence d'animaux maltraités situés sur la propriété d'un citoyen de Hinchinbrooke ;

ALORS QUE ce n'est pas la municipalité qui a demandé ce service mais plutôt la police.

24-10-11

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que le conseil approuve l'envoi de la facture, reçue de la compagnie Refuge Chaby et chien pour la saisie d'urgence d'animaux qu'ils ont effectué sur le terrain situé au 1274 Strawberry en juin 2024, au propriétaire pour remboursement.

ADOPTÉ

7.3 ENLÈVEMENT DES BARRAGES DE CASTOR – LOT 5 266 037 & 5 266 529

24-10-12

PROPOSÉ PAR : Conseiller Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que ce conseil approuve la demande des citoyens et les services du trappeur de castors municipal sous contrat pour piéger les castors et enlever 1 gros barrage, 1 petit barrage et 3 huttes, qui endommagent les champs de foin et les propriétés des citoyens afin de permettre à l'eau de s'écouler naturellement. Le conseil approuve la facture donnée par Patrick Laflamme au montant de 1 550,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉ

7.4 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS.

Le directeur général a déposé l'état comparatif pour la période se terminant le 30 septembre 2024.

7.5 TRANSFERT LOT 5 267 883 - AUTHORIZATION

24-10-13

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que le Conseil mandate le Maire, M. Mark Wallace, et le Directeur-Général, M. Antonopoulos, de signer la transaction pour transférer le lot 5 267 883 au nom de la municipalité auprès du Notaire Nathalie Daoust.

ADOPTÉ

7.6 PROJET RÈGLEMENT 462

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Prevost pour l'adoption du projet de règlement 462, pour la régie interne des séances du conseil. Le règlement sera adopté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

7.7 DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT 462

ATTENDU QUE l'article 491 du Code municipal du Québec permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hinchinbrooke veut créer un règlement afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

ATTENDU QU' il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été donné à la séance du 7 octobre 2024.

24-10-14

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

QUE le projet de règlement 462 pour la régie interne des séances du conseil sera adopté lors de la prochaine séance du conseil. Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

7.8 UNE AFFAIRE DE FAMILLE

24-10-15

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Le conseil soutient la demande de subvention faite par Une affaire de famille pour le projet « L'Écho Jeunesse » adressée au Secrétariat à la jeunesse.

ADOPTÉ

7.9 3-1-1 SAINT ANICET

24-10-16

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Le conseil n'a aucune objection à la demande de la municipalité de Saint-Anicet, pour utiliser la tour commune de cellulaires pour créer un numéro de téléphone municipale 3-1-1.

ADOPTÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen résidant sur le chemin Fairview à Dewittville a posé une question sur le point 4.1 de l'ordre du jour. Le citoyen voulait savoir où se trouvait le terrain et quelles étaient les infractions. Le maire a répondu à ses questions.

Un citoyen résidant sur le chemin Fairview à Dewitville a posé une question sur le point 6.1 de l'ordre du jour. Le citoyen voulait savoir quel était le prix d'achat final accepté du camion de secours. Le maire a répondu à ses questions et a expliqué que la municipalité avait la possibilité de relancer l'appel d'offres, mais que le prix serait probablement plus élevé si la municipalité choisissait cette voie et que le délai augmenterait.

Un citoyen résidant sur le chemin Fairview à Dewitville a demandé si les travaux avaient été vérifiés sur le côté de la route situé près du coin des chemins Fairview et Rockburn. Le maire a expliqué que c'est sur la liste des routes.

Un citoyen résidant sur le chemin Fairview à Dewitville a demandé si le conseil était au courant des nouvelles cartes des zones inondables qui sont beaucoup plus grandes que les dernières cartes des zones inondables. Le maire a répondu qu'il n'était pas au courant d'aucune carte mise à jour et que la MRC lui avait dit que les cartes mises à jour ne seraient disponibles qu'en août 2025.

Sans autre questions de la part de la salle, ce point à l'ordre du jour est levé.

9. FACTURES À APPROUVER

24-10-17

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que les comptes payables pour la période du 10 septembre 2024 au 7 octobre 2024 au montant de 280,990.59 \$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient tenus dans un registre à cette fin et fassent partie intégrante de ces procès-verbaux.

ADOPTÉ

10. **AJOURNEMENT**

24-10-18

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost

APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que les affaires de l'assemblée ayant été dûment complétées, l'assemblée est levée à 20h27.

ADOPTÉ

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur Général